



DOSSIER D'INSCRIPTION RESTAURATION SCOLAIRE ET TEMPS PERISCOLAIRES



ANNEE 2018-2019

MAIRIE D'ALLAUCH
GUICHET FAMILLE
Avenue Jean Moulin-Logis Neuf
13190 ALLAUCH
Tel : 04 86 67 46 47
famille@allauch.com

Dossier à remplir entièrement et
à retourner signé au Guichet Famille du Logis Neuf
Possibilité de faire l'inscription en ligne sur l'espace famille

AVANT LE 22/06/2018

Nous vous rappelons que tout renseignement faux est passible de poursuites

ELEVE À INSCRIRE Nom : Prénom :
École : Niveau (2018-2019) :
Allergies alimentaires connues :
PAI (si allergies alimentaires - panier repas) : oui non

RESTAURATION SCOLAIRE (Lire les détails sur le document d'information en annexe)

- Jours de repas réguliers à réserver : **Tarif du repas régulier : 3,50 € / Tarif hors commune : 4,00 €**

Lundi Mardi Jeudi Vendredi - Pas de cantine

- Repas exceptionnel Tarif du repas exceptionnel : **5,00 €**

(4 repas maximum dans le mois, faire un mot à l'enseignant le matin même)

Les jours sont modifiables **15 jours à l'avance** sur le site Espace Famille <http://famille.allauch.com> ou au Guichet Famille.

TEMPS PERISCOLAIRES (Lire les détails sur les documents d'information en annexe)

GARDERIE DU MATIN 7h30 - 8h20 (le portail ferme à 8h05)	1,50 €/présence	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
ACCUEIL SURVEILLÉ 16h30 à 17h30 Gratuit – Cocher ci-dessous les jours hebdomadaires choisis Une sortie est également faite à 17h			
LUNDI	MARDI	JEUDI	 VENDREDI
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

En cas d'imprévu ou cas exceptionnel (2 fois dans le mois) pour l'accueil surveillé de 16h30 à 17h30
Pour les maternelles : merci de faire un mot à remettre à l'école
Pour les élémentaires : envoyer un mail avant midi sur sortie.ecole@allauch.com

Adhésion à la facture par mail - Déjà adhérent

*Ce service permet de recevoir sa **facture mensuelle par mail** et non plus par papier, vous contribuez ainsi au développement durable*

Je soussigné (e)certifie exact les renseignements indiqués
ci-dessus et reconnais avoir pris connaissance des documents en annexes nommés : « **INFORMATIONS SUR LES
TEMPS PERISCOLAIRES** ».

Fait à, le/...../..... Signature :

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à permettre l'inscription d'un enfant dans une structure municipale.
Les destinataires des données sont le Guichet Famille et le service Éducation d'Allauch.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification
aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Guichet Famille, Avenue Jean Moulin 13190 Allauch.
Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. »

GROUPES SCOLAIRES DE LA COMMUNE D'ALLAUCH

Votre enfant est inscrit dans une école de la commune, sa journée se décompose en plusieurs temps :

- **De 7h30 à 8h30 : Garderie du matin** : Temps non obligatoire géré par la municipalité qui permet d'élargir l'amplitude horaire d'accueil. Elle est proposée au tarif de **1.50 € / jour de présence**. L'inscription est obligatoire en début ou en cours d'année. **À partir de 8h05, le portail est fermé jusqu'à l'ouverture de l'école à 8h20.**
- **De 8h30 à 11h30** : Temps d'enseignement obligatoire géré par l'Education Nationale
- **De 11h30 à 13h30 : Temps cantine**
Ce temps est géré par la municipalité et sous le contrôle du responsable cantine.
- **De 13h30 à 16h30**: Temps d'enseignement obligatoire géré par l'Education Nationale
- **De 16h30 à 17h ou 17h30 : Accueil surveillé** : Temps non obligatoires gérés par la municipalité qui permet d'élargir l'amplitude horaire d'accueil. L'Accueil surveillé est gratuit et assuré par les ATSEM en maternelle et par des animateurs municipaux pour les élémentaires. L'enfant **doit être inscrit, une fiche de choix des jours hebdomadaires est remise en début d'inscription, le choix de la semaine type sera définitif et devra être respecté.** Une sortie est également proposée à 17h avec pour chaque sortie un débattement de 10 minutes. **Les demandes exceptionnelles doivent être adressées par mot à l'école dès le matin en maternelle ou pour les élémentaires par mail sur sortie.ecole@allauch.com , avant midi.**

IMPORTANT : SUR LE MAIL PRECISER LE NOM - PRENOM - ECOLE - CLASSE AVEC NOM DE L'ENSEIGNANT

INFORMATIONS RESTAURATION SCOLAIRE

- **Repas régulier - 3,50 € / Tarif hors commune : 4,00 €** : Réservation de jour(s) fixe(s) hebdomadaire(s) - **Modifications possibles à 15 jours** au Guichet Famille, par mail (famille@allauch.com) ou **sur votre espace famille.**
- **Repas exceptionnel – 5,00 € (4 repas par mois maximum)** - Transmettre **un mot le matin pour l'enseignant.**
- **Absences** : maladie ou raison familiale - **1 JOUR DE CARENCE APPLIQUÉ** - Fournir Certificat médical ou justificatif d'absence (manuscrit et signé) **obligatoirement dans le mois en cours au Guichet famille ou par mail à famille@allauch.com .** Déduction faite à partir du 2^{ème} jour d'absence consécutif (**1 jour de carence**).
- **Absences non comptées (déduit automatiquement)** : en cas de grèves, sorties scolaires, pédagogiques, sportives, séjours ou absence d'un enseignant.

DIVERS

Factures : Elles sont éditées en début de mois pour le mois échu et remises à l'enfant en classe ou par mail (**si adhésion à la facture par mail**). À régler dans les **2 à 3 semaines**. Des **Titres de recettes au Trésor Public** sont établis en cas de factures impayées. Prélèvement en milieu de mois. **Annulation des prélèvements au bout de 3 rejets.**

Modes de Paiement : Au Guichet Famille : **espèces ou chèque** libellé à l'ordre du **Régisseur principal**.

Par **Prélèvement automatique**, remplir un mandat de prélèvement SEPA et fournir un **R.I.B.**

Sur Internet : site espace famille <http://famille.allauch.com> : par **carte bancaire** dans la rubrique « **mon compte** »

Discipline : Un permis à points est en vigueur pour tous les temps périscolaires

Des mesures d'exclusions temporaires ou définitives peuvent être prises à l'égard des enfants qui perturberaient le bon déroulement du temps périscolaire ou auraient une attitude irrespectueuse vis-à-vis du personnel municipal. Les familles seront avisées du comportement de leur enfant.

Urgence : L'inscription aux temps périscolaires entraîne pour les parents, l'acceptation que l'enfant soit dirigé, en cas de nécessité vers un centre hospitalier. Aucun médicament ne sera distribué ou administré par les agents municipaux.

Nous remercions les parents de respecter sans restriction toutes les informations de ce document.

Pour toutes démarches concernant la restauration scolaire, le périscolaire et la facturation

Guichet Famille, Avenue Jean Moulin - Logis-Neuf Tel : 04 86 67 46 47

Par mail : famille@allauch.com / Site Internet espace famille Allauch : <http://famille.allauch.com>